

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**

COMMUNE DE CAMPOME



CAMPOME, le 11 septembre 2024.

CONVOCATION
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :
Mardi 17 septembre 2024 à 17h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie.**

Ordre du jour

- Tarif de location des gîtes communaux pour 2025
- Prix des concessions dans le cimetière
- Décision modificative budget général M 57
- Demande de subvention au CD 66 au titre des AIT 2024 pour la création de l'aire de jeux
- Demande de subvention au CD 66 au titre des AIT 2024 pour la mise à la norme de l'alarme incendie du bâtiment de l'ancienne école
- Modification de la délibération du 30 aout 2019 qui fixait le temps de travail de l'activité accessoire à 8/35° (demande de passage à 6/38°)

Questions diverses.


Comptant sur votre présence,

Très cordialement,

Le Maire,

Jean-Louis BOSCH.



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 17 septembre 2024</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 8 Procuration : 1 Ont participé au vote : 9 Pour 9 Contre : Abstention : 0 Date de la convocation : 11/09/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p>Objet : Tarif des locations des gîtes et de la salle polyvalente 2025</p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Martine DAUBY André CARRERE, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Gérard BLAZI ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BLAZI donne procuration à Alexandre BLEUZET ABSENT : Pauline CHEVALIER</p>
<p>Secrétaire de séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Monsieur le Maire donne la parole à Laetitia SITJA, 2° adjointe au maire en charge de la gestion des locations des gîtes et de la salle polyvalente qui présente la grille de tarifs tels que listés ci-dessous.

Tarif locations semaine					
Gîtes	moyenne saison		haute saison	basse saison	Tarifs Bons Plans
	Mai-juin	Oct-nov	Juillet-août septembre	déc-jan Fév-mars-avril	
Col de Jau**	235 €		€ 265	215 €	215 €
Castellane***	245 €		€ 265	230 €	230 €
Tramontane**	210 €		€ 235	200 €	200 €
Fontaine***	240 €		€ 270	225 €	225 €
Presbytère**	240 €		€ 270	215 €	215 €
St Estève**	210 €		€ 230	195 €	195 €
Clocher**	205 €		€ 225	190 €	190 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 19/09/2024

ID : 066-216600346-20240917-202417091-DE

WE	130 €
nuit	65 €
Chambre nuit	30 (+ opt draps / linge de toilette)
Chambre semaine	150 €
Gîtes mois	350 €
Fontaine mois	400 €
Ménage gîtes	70€ facturé d'office si non rendu à l'identique
location draps	10€ par couchage
location linge toilette	10€ par pers (drap de bain, serviette, gant)
Tarif électricité	Forfait 8€/semaine avril à septembre Forfait 20€/semaine octobre à mars
Salle polyvalente	
	Journée WE (vendredi 16h au dimanche 18h)
Extérieur	100 € 200 €
Résidents	20 €
Association	5 €
Ménage Salle Po	150€ titré d'office si non rendu à l'identique

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs tels que listés ci-dessus.


Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis BOSCH.



<p align="center">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p align="center">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p align="center">COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p align="center"><u>SEANCE DU 17 septembre 2024</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 8 Procuration : 1 Ont participé au vote : 9 Pour 9 Contre : Abstention : 0 Date de la convocation : 11/09/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p>Objet : Tarifs des concessions dans le cimetière communal</p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Martine DAUBY André CARRERE, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Gérard BLAZI ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BLAZI donne procuration à Alexandre BLEUZET ABSENT : Pauline CHEVALER</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu la construction d'un colombarium dans le cimetière communal comportant 6 casiers pouvant accueillir jusqu'à 3 urnes,

Etant donné que la dernière délibération qui fixe l'ensemble des tarifs des concessions date du 20 mars 2014,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre à jour les tarifs par le vote d'une nouvelle délibération qui fixe à compter du 1^{er} octobre 2024 les tarifs des concessions dans le cimetière communal et précise que les concessions vendues sont TOUTES PERPETUELLES.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs des concessions perpétuelles listées ci-dessous et précise que les tarifs sont applicables à partir du 1^{er} octobre 2024 :


Concession perpétuelle	Simple	Double	Caveau
En terre	800 €	1 200 €	1 500 €

Enfeu (cercueil)	1 400 €
Colombarium (urne)	780 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Louis BOSC



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p>SEANCE DU 17 septembre 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 8 Procuration : 1 Ont participé au vote : 9 Pour 9 Contre : Abstention : 0 Date de la convocation : 11/09/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p>Objet : Décision modificative n° 1/2024 Budget général M 57</p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Martine DAUBY André CARRERE, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Gérard BLAZI ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BLAZI donne procuration à Alexandre BLEUZET ABSENT : Pauline CHEVALIER</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2024 le 27/03/2024,
 Vu l'exécution budgétaire réalisées,
 Monsieur le Maire explique qu'il convient de réajuster en recette et en dépense les crédits votés afin que l'exécution budgétaire soit en adéquation avec les crédits votés au budget primitif
 Le conseil Municipal décide à l'unanimité de voter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement		1 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		1 000.00 €
D 6761 : Différences aux réalisations (+) transférées en investissement		150.00 €
TOTAL D 642 : Opérations ordre transf. entre sections		150.00 €
D 10226 : Taux d'amortissement		934.00 €
TOTAL D 30 : Dotations, fonds divers et réserves		934.00 €
D 163 : Dépôts et cautionnements reçus		459.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		459.00 €
D 6541 : Créances admises en non-valeur		3 687.00 €
D 6542 : Créances étirées		5 016.00 €
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		2 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		10 703.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 000.00 €
R 192 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		150.00 €
R 2804111 : Amort. subv. Etat - Biens mobiliers, matériel et études	88.00 €	
R 2804112 : Amort. subv. Etat - Bâtiments et installations	1 069.00 €	
R 2804181 : Amort. subv. org. publics divers - Biens mobiliers, matériel, et		88.00 €
R 2804182 : Amort. subv. org. publics divers - Bâtiments et installations		1 069.00 €
TOTAL R 649 : Opérations ordre transf. entre sections	1 157.00 €	1 307.00 €
R 10222 : FCTVA		643.00 €
TOTAL R 30 : Dotations, fonds divers et réserves		643.00 €
R 70311 : Concession dans les cimetières (produit net)		847.00 €
R 7088 : Autres prod. activ. diverses (abonnements et ventes d'ouvrages)		556.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaniaux, ventes diverses		1 403.00 €
R 73118 : Autres contributions directes		162.00 €
R 73148 : Autres impôts et taxes / prod. et conso. énergétiques et indust.		800.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale		962.00 €
R 741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		8 867.00 €
R 741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		199.00 €
R 74712 : Participations Etat - Emplois d'avenir		404.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		9 470.00 €
R 7688 : Autres produits financiers		18.00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers		18.00 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2024
Reçu en préfecture le 18/09/2024
Publié le 19/09/2024
ID : 066-216600346-20240917-202417094-BF

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,


Jean-Louis BOSC.




Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 19/09/2024

ID : 066-216600346-20240917-202417093-DE

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 17 septembre 2024</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 8 Procuration : 1 Ont participé au vote : 9 Pour 9 Contre : Abstention : 0 Date de la convocation : 11/09/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p>Objet : Modification de la délibération du 30 aout 2019 sur l'exercice d'une activité accessoire de conseil et d'expertise.</p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Martine DAUBY André CARRERE, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Gérard BLAZI ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BLAZI donne procuration à Alexandre BLEUZET ABSENT : Pauline CHEVALIER</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 121-1 à L 125-3,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires,
Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires modifié par le décret 2011-82 du 20 janvier 2011 et le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017,
Vu le décret n° 2020/69 du 30 janvier 2020 relatif au contrôle déontologique dans la fonction publique,
Vu les délibérations de la commune de CAMPOME en date du 30 aout 2019 et du 6 mars 2020 qui créent l'emploi non permanent, la durée hebdomadaire et les conditions de rémunérations,
Considérant que la toute petite taille de la commune (110 habitants) le faible budget de la commune et la technicité et les compétences professionnelles requises pour occuper les fonctions de secrétaire général de Mairie ainsi que les difficultés liées à la pénurie d'agents formés exerçant ces fonctions, la commune fait appel à une fonctionnaire territoriale titulaire pour son expertise et son conseil afin d'exercer les missions d'intérêt général qui lui sont confiées,
Vu la demande formulée par écrit de la personne exerçant l'activité à titre accessoire de voir le temps de travail hebdomadaire diminuer,


Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Qu'à compter du 1^{er} octobre 2024 et jusqu'au 31 mars 2026 la durée de l'activité d'expertise et de conseil exercée sous forme d'activité accessoire est portée à 6/35°
- De fixer la rémunération à 780 € brut mensuelle

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Louis BOSC.



<p align="center">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p align="center">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p align="center">COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p align="center"><u>SEANCE DU 17 septembre 2024</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 8 Procuration : 1 Ont participé au vote : 9 Pour 9 Contre : Abstention : 0 Date de la convocation : 11/09/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p>Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental 66 au titre des AIT 2024 pour la mise à la norme de l'alarme incendie de l'ancienne école</p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Martine DAUBY André CARRERE, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Gérard BLAZI ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BLAZI donne procuration à Alexandre BLEUZET ABSENT : Pauline CHEVALIER</p>
<p>Secrétaire de séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu le rapport de visite de contrôle du bâtiment de l'ancienne école réalisé par le bureau de contrôle SIEMENS,

Vu le rapport de visite effectué par les services du SDIS,

Vu le devis de l'entreprise Philelec72 de 2 961.50 €,

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental au titre des AIT 2024 afin de financer les travaux décrits ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention de 51 % au Conseil Départemental au titre des AIT 2024 sur un montant de 2961.50 €.


Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis BOSC.



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 17 septembre 2024</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 8 Procuration : 1 Ont participé au vote : 9 Pour 9 Contre : Abstention : 0 Date de la convocation : 11/09/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p>Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental 66 au titre des AIT 2024 pour la création d'une aire de jeux à l'espace Castellane</p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Martine DAUBY André CARRERE, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Gérard BLAZI</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BLAZI donne procuration à Alexandre BLEUZET</p> <p>ABSENT : Pauline CHEVALIER</p>
<p>Secrétaire de séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu le devis de l'entreprise MAG Equip.com de 9 589.00 € HT pour la fourniture des jeux de l'aire de Jeux de l'espace Castellane,

Vu le devis de l'entreprise YACONO Alain de 4 868.17 € HT pour la pose des jeux de l'aire de jeux de l'Espace Castellane,

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental au titre des AIT 2024 afin de financer les travaux décrits ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention de 51 % au Conseil Départemental au titre des AIT 2024 sur le montant total HT des devis présentés soit sur un montant de 14 457.17 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis BOSC.

